

## Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF) Fonds de préparation

### Rôle de l'ensemble des documents de préparation dans le FCPF et le processus de préparation

15 juin 2012

*L'élaboration d'un ensemble de documents de préparation (ci-après « R-Package ») constitue une étape majeure du processus de préparation à la REDD+. La présente Note décrit le rôle du R-Package, résume les grandes questions majoritairement consensuelles débattues par les observateurs et les participants au FCPF, et fournit d'importantes informations supplémentaires sur i) l'objectif, ii) la portée, iii) le processus d'évaluation, et iv) l'adoption du R-Package par le Comité des participants. Ce projet de Note a servi de base à une série de visioconférences avec les représentants des pays REDD participants avant la douzième réunion du Comité des participants (PC12) du FCPF prévue en juin 2012.*

*Action escomptée de la PC12 : le Comité des participants conviendrait de l'objectif, de la portée et du processus d'évaluation du R-Package, et demanderait à l'Équipe de gestion du Fonds d'aider les pays REDD+ à élaborer un cadre (méthodologie) d'autoévaluation de leurs activités de préparation à la REDD.*

### Contexte

1. Le FCPF est chargé de la gestion de deux fonds. Le Fonds de préparation finance, sous forme de dons, les activités de préparation à la REDD+ et le Fonds carbone finance, à l'aune des résultats obtenus, les activités pilotes que les pays décident de mener à bien à l'issue de la phase initiale de préparation à la REDD+ dans le cadre de programmes de réduction des émissions.
2. En date du mois d'avril 2012, quelque 30 pays REDD+ ont formulé, à l'échelon national, une proposition de préparation pour la REDD+ (R-PP) et 23 d'entre eux l'ont officiellement présentée pour évaluation au Comité des participants du FCPF. En règle générale, les pays bénéficient également d'une assistance financière d'autres sources afin de parfaire la mise en œuvre de la R-PP, car les estimations de coûts d'élaboration d'activités de préparation sont souvent supérieures à l'enveloppe octroyée par le FCPF (et même à l'aide financière conjointe du FCPF et du Programme ONU REDD).
3. Le R-Package est un dossier constitué par un pays REDD+ à l'issue de la phase de préparation (c'est-à-dire à un stade où les activités énoncées dans la R-PP sont déjà bien avancées voire terminées). Étape majeure, le R-Package représente le point charnière entre le volet de préparation à la REDD+ et le volet d'activités pilotes de REDD+ (c'est-à-dire celles mises en œuvre dans une optique de résultats).
4. En vertu de la Charte du FCPF, l'élaboration d'un R-Package et sa présentation pour examen au Comité des participants sont facultatives et ne constituent en aucun cas une obligation au titre du Fonds de préparation du FCPF (voir annexe I). Les critères d'élaboration de rapports sont énoncés dans

l'Accord de subvention et prévoient la présentation d'un rapport d'avancement à mi-parcours.<sup>1</sup> La Charte habilite également le Comité des participants à approuver le R-Package d'un pays.

5. La présente Note vise à aider les pays REDD+ à comprendre le rôle du R-Package. Fruit des débats que les participants et les observateurs ont consacrés à cette question depuis la dixième réunion du Comité des participants (PC10) du FCPF tenue en juin 2011, elle reprend les principaux points d'accord global et certaines considérations supplémentaires majeures concernant i) l'objectif, ii) la portée, iii) l'évaluation, et iv) l'approbation du R-Package par le Comité des participants.

## Objectif – pourquoi produire un R-Package ?

6. Le R-Package et le cadre d'évaluation connexe peuvent viser simultanément plusieurs objectifs, notamment :

- offrir la possibilité de procéder à une autoévaluation des progrès réalisés au regard des différents volets de la REDD+, et ce, pour cerner les lacunes restantes et les besoins supplémentaires ;
- démontrer que les activités de préparation sont menées à bien en toute transparence et que les risques sociaux et environnementaux sont réduits, et ce, pour gagner la confiance des acteurs nationaux et internationaux ;
- démontrer l'engagement d'un pays dans la préparation à la REDD+ ainsi que sa crédibilité aux yeux des bailleurs de fonds, et ce, pour bénéficier de financement et aider les donateurs à cibler l'affectation de leurs ressources ; et
- formuler des observations et des orientations aux pays REDD+ dans le cadre d'un processus international, et ce, pour poursuivre les activités de préparation et les activités pilotes prévues au titre de la REDD+.

7. L'expérience des pays REDD+ montre souvent l'existence, à juste titre, d'un chevauchement entre la phase de préparation et la phase pilote. Il arrive que les premières activités pilotes soient déjà engagées alors que les activités de préparation sont toujours en cours. Par exemple, l'élaboration et la mise en œuvre de programmes peuvent être riches d'enseignements qui peuvent utilement trouver leur place dans la stratégie nationale de REDD+.

8. En vertu de la Charte du FCPF, un pays doit faire adopter son R-Package par le Comité des participants avant de pouvoir négocier un accord contractuel (appelé « contrat d'achat de réduction d'émissions » ou ERPA) avec le Fonds carbone concernant la mise en œuvre d'un programme de réduction des émissions. Il est important de noter que :

- l'approbation du R-Package par le Comité des participants est certes nécessaire, mais n'est pas l'unique condition requise pour signer un ERPA avec le Fonds carbone du FCPF (les participants au Fonds carbone seront les seuls à décider de la sélection d'un programme à inclure dans leur portefeuille) ;

---

<sup>1</sup> Voir FMT Note 2012-7 sur le "Processus de soumission et de revue des rapports d'avancement à mi-parcours et des requêtes de financement additionnel par les pays REDD+ participants".

- les critères particuliers régissant l'approbation d'un programme de réduction des émissions et son inclusion dans le portefeuille du Fonds carbone sont définis par les participants au Fonds carbone et non pas par le Comité des participants, et ils sont actuellement en cours d'élaboration<sup>2</sup>; et
- le R-Package fournit aux participants au Fonds carbone des informations supplémentaires visant à assurer la conformité, d'une part, d'un programme de réduction des émissions avec les activités de préparation prévues au plan national (y compris de la stratégie nationale de REDD+) et, d'autre part, des activités menées au titre de ce type de programmes à l'échelon infranational avec les principaux critères de sauvegarde et le cadre national plus large de la REDD+.

9. Les participants sont arrivés à la conclusion que le R-Package devrait avant tout évaluer l'état d'avancement de la préparation, plutôt qu'imposer aux pays des « objectifs » à atteindre en la matière pour bénéficier de nouveaux financements aux fins de mise en œuvre de leurs activités. Étant donné que les participants au FCPF sont chargés de définir le R-Package, certains d'entre eux se sont posé la question de savoir si le R-Package ne devait pas être spécifiquement adapté au Fonds carbone plutôt qu'à la préparation en général. En adoptant une approche plus limitée :

- Seuls les pays envisageant d'élaborer un programme de réduction d'émissions au titre du Fonds carbone bénéficieraient d'incitations en vue de produire un R-Package et de le présenter pour approbation au Comité des participants ;
- Le R-Package peut être limité à des activités en rapport avec le programme de réduction d'émissions proposé, au détriment d'une vue d'ensemble plus large de la préparation à la REDD+ (c'est-à-dire qu'il peut n'englober qu'un sous-groupe des principaux facteurs du déboisement et de la dégradation des forêts qui sont pertinents au regard du programme de réduction des émissions) ;
- Le R-Package peut avoir une portée géographique restreinte étant donné que beaucoup de programmes de réduction des émissions menés à bien au titre du Fonds carbone, sont censés orienter des projets pilotes de REDD+ à l'échelon infranational (en particulier dans les plus grands pays) ; et
- Le R-Package serait moins utile pour obtenir d'autres sources de financement des activités pilotes étant donné que le Fonds carbone ne représente pour les pays qu'une possibilité parmi beaucoup d'autres de poursuivre les programmes pilotes dans le cadre de la REDD+.

10. Ainsi, tout pays qui choisit de produire un R-Package pourrait tirer parti des observations et des orientations résultant d'un processus exhaustif de révision et d'évaluation, indépendamment du fait qu'il prévoit d'élaborer un programme de réduction des émissions au titre du Fonds carbone ou de poursuivre d'autres activités pilotes financées par d'autres biais.

---

<sup>2</sup> Voir FMT Note 2012-8 sur les « Recommandations du Groupe de travail sur le cadre méthodologique et la formule de tarification applicables au Fonds carbone du FCPF ».

## Portée – quelles activités de préparation convient-il d'inclure ?

11. Dans de nombreux cas, les R-PP ne sont pas uniquement financées par le FCPF puisqu'une part importante des ressources provient d'autres programmes et partenaires. En règle générale, les participants considèrent que le R-Package a une portée nationale et englobe l'ensemble des activités essentielles de préparation. Dans cette optique, le R-Package :

- assure une continuité avec les activités proposées au titre de la R-PP ;
- établit d'importantes corrélations entre les activités prévues au titre de la R-PP (par exemple, comment l'analyse des facteurs du déboisement entre en ligne de compte dans l'élaboration de la stratégie REDD+ et la définition des niveaux d'émission de référence) et aide à assurer la cohérence des différents volets ; et
- assure la cohérence d'un pays à l'autre : le processus d'examen et d'évaluation repose sur les mêmes volets pour chaque pays et, par conséquent, autorise d'utiles comparaisons.

12. Le contenu du R-Package serait donc le reflet des volets et des sous-volets de la R-PP. L'omission d'un ou de plusieurs volets essentiels de la R-PP (par exemple, la stratégie REDD+) au motif qu'ils ne sont pas financés par le FCPF nuirait à la validité de toute évaluation. La structure du R-Package présentée ci-après est en général considérée comme suffisamment exhaustive et conforme à la R-PP :

### 1 - Organisation de la préparation et consultation

1a. Dispositifs nationaux de gestion de la REDD

1b. Consultation, participation et sensibilisation

### 2 - Préparation de la stratégie de REDD+

2a. Évaluation de l'utilisation des terres, des facteurs du changement de l'affectation des terres, de la loi forestière, des politiques et de la gouvernance

2b. Options stratégiques de REDD+

2c. Cadre de mise en œuvre

2c. Impacts sociaux et environnementaux

### 3 - Niveau de référence des émissions/Niveau de référence

### 4 - Systèmes de suivi des forêts et des sauvegardes

4a. Système national de suivi forestier

4b. Système d'informations pour des bénéfices multiples, d'autres impacts, la gouvernance et les sauvegardes

13. En règle générale, les participants considèrent que ces quatre volets principaux (et leurs sous-volets respectifs) sont en phase avec le concept et la portée de la préparation à la REDD au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) – même s'il n'existe aucune correspondance exacte, au plan individuel, entre les « éléments » de préparation tels qu'ils sont énoncés dans les Accords de Cancun et les volets du R-Package. Par ailleurs, le processus amorcé au titre du FCPF a de toute évidence débouché sur une notion plus opérationnelle de la préparation au REDD+ ainsi que sur l'élaboration d'un cadre de R-PP relativement détaillé qui oriente les activités de préparation au titre du FCPF et du Programme ONU-REDD.

## Évaluation – comment mesurer les progrès de la préparation à la REDD ?

14. Les participants ont convenu qu'une évaluation efficace obéissait à une procédure en deux temps, à savoir i) une autoévaluation multilatérale effectuée par le pays, et ii) un examen confié, à l'échelon international, au Comité des participants avec l'aide d'un Panel consultatif technique indépendant. En règle générale, l'utilité de cette approche a été reconnue. Une autoévaluation réalisée par l'autorité nationale permet de :

- renforcer l'adhésion des pays et solliciter les parties prenantes compétentes à l'échelon national ;
- recenser les acquis, les lacunes ainsi que les besoins dans le cadre d'un processus multilatéral ; et
- déterminer si les progrès accomplis au titre de la préparation sont conformes aux nouveaux cadres de la REDD+ ainsi qu'aux directives émergentes au titre de la CCNUCC.

15. Pour faciliter et encadrer une autoévaluation au niveau national, il convient d'élaborer et d'éprouver, en collaboration avec les pays REDD+, un ensemble de critères de référence pertinents servant à mesurer l'état de préparation à la REDD+ pour chaque volet. Les participants ont indiqué qu'un cadre de référence fondé sur des normes telles celles énoncées dans la Note 2011-14 pourrait en principe convenir, mais exigerait des pays REDD+ qu'ils fournissent davantage d'informations pour rendre ce mécanisme compréhensible, utile et pratique aux fins d'autoévaluation à l'échelon national.

16. Les résultats d'une autoévaluation nationale constitueraient le R-Package, un dossier unique récapitulatif des progrès accomplis ainsi que des lacunes et des besoins recensés – volet par volet –, qui serait présenté pour examen et approbation au Comité des participants.

## Que signifie l'approbation par le Comité des participants ?

17. Compte tenu des avis exprimés à ce stade par les participants et les observateurs, l'approbation par le Comité des participants doit être subordonnée à la réalisation de l'objectif du R-Package, à savoir l'évaluation des progrès de la préparation (et pas simplement au respect des critères régissant les activités pilotes menées au titre de la REDD+ avec le soutien du Fonds carbone du FCPF ou d'autres sources).

18. Axée sur l'avancement général de la préparation, l'approbation signifierait que le Comité des participants s'est assuré de l'exhaustivité, de la précision et de la validité des autoévaluations effectuées à l'échelon national (avec l'avis du Panel consultatif technique, le cas échéant). La notion d'approbation par le Comité des participants signifie que :

- l'examen réalisé à l'échelon international accorde la priorité à la qualité globale de l'autoévaluation ;
- le Comité des participants (et le Panel consultatif technique) sont chargés de formuler des observations constructives et des lignes directrices aux pays pour qu'ils puissent poursuivre les activités de préparation et les activités pilotes au titre de la REDD+ en tenant compte des lacunes et des besoins recensés lors de l'autoévaluation ; et

- les pays qui ont atteint différents niveaux de préparation (parce que leur point de départ était différent ou qu'ils étaient dotés de capacités préexistantes) peuvent bénéficier des observations et des orientations résultant du processus d'examen.

19. Si les participants jugent plus à propos et plus utile d'accorder la priorité à l'évaluation globale de l'état de préparation, il convient alors que le Comité des participants examine le R-Package, transmette ses observations et ses orientations aux différents pays, et fonde son approbation sur cette base. Dans ce cas, il ne serait pas nécessaire de convenir d'un niveau de préparation préalable ni de faire de l'inclusion de ce niveau dans le R-Package une condition sine qua non de son approbation.

## Prochaines étapes

20. La FMT a organisé une série de visioconférences (29 mai-1<sup>er</sup> juin 2012) afin d'examiner le rôle du R-Package dans les pays REDD+. L'objectif de ces visioconférences consistait à faire mieux comprendre le R-Package et à débattre de questions importantes détaillées dans la présente Note. La FMT répond à l'ensemble de ces questions (voir Annexe II).

21. Le 26 juin, à la veille de la PC12 qui se tiendra à Santa Marta (Colombie), les participants et les observateurs sont conviés à une séance informelle afin de poursuivre le débat sur cette question.

22. Les discussions qui ont animé les visioconférences et la séance tenue le 26 juin doivent asseoir les bases d'un débat éclairé lors de la PC12 qui pourra ainsi adopter ou préparer une résolution définissant l'objectif, la portée et le processus d'évaluation.

23. Les détails relatifs au processus d'évaluation, y compris la mise en place d'un cadre d'autoévaluation au niveau national (par exemple, par le biais d'indicateurs de progrès pratiques), ainsi que les résultats de l'examen du R-Package confié au Comité des participants, seront présentés à la PC13. La PC13 souhaitera éventuellement prodiguer des conseils sur la manière la plus efficace pour les différents pays de participer à ce processus.

## ANNEXE I : Autres informations sur le contexte

Selon la Charte du FCPF, la mise en œuvre des activités de la R-PP est suivie de la soumission du R-Package au CP. La Charte stipule de manière spécifique que « *selon le progrès de la mise en œuvre de la proposition de mesures pour la préparation, un pays REDD participant peut soumettre l'ensemble de documents de préparation (R-Package) à l'Équipe de gestion du Fonds de partenariat et demander à ce que le Comité des participants l'avalise* ». <sup>3</sup> Le CP est en charge « *à la demande d'un pays REDD participant, [d'] apporter des conseils sur certains ou tous les éléments de l'ensemble de documents de préparation de ce pays, en prenant en compte les recommandations d'un Panel consultatif technique ad hoc qui peut être créé à cet effet [...]* » <sup>4</sup>

Par ailleurs, le R-Package est défini, en termes de portée et de composantes, comme « *une série d'activités conçues pour appuyer le pays REDD à participer aux éventuels systèmes d'incitations positives à REDD, comprenant i) un scénario de référence, ii) une stratégie de REDD et iii) un système de suivi* ». Au cours d'une étape intermédiaire, « *un pays REDD participant doit rendre compte au Comité des participants des avancées de la mise en œuvre du plan de préparation, conformément au calendrier et aux obligations convenues dans l'accord de subvention ou dans l'accord de participation du pays REDD le cas échéant* ». <sup>5</sup>

Le R-Package est donc une étape importante du processus de préparation à la REDD+, qui suit une séquence logique et un procédé qui commence par la Note d'idée sur la préparation initiale du pays (R-PIN), puis la rédaction de la R-PP (phase de formulation) et sa mise en œuvre (phase de préparation). Le développement d'un R-Package permet aux participants de dresser un bilan, d'exploiter les leçons apprises, de documenter les premiers résultats, d'évaluer les lacunes et d'identifier les actions à suivre.

Pour qu'un pays soit prêt à participer à un système détaillé de réductions mesurées, notifiées et vérifiées de ses émissions, les éléments de ce système doivent tout d'abord être testés (les activités de démonstration de la phase 2 de la CCNUCC). Ces tests exigent de renforcer en permanence les capacités ainsi que de concevoir et de mener à bien des activités pilotes. Le graphique ci-dessous illustre les 3 phases décrites dans les Accords de Cancun, les liens entre le Fonds de préparation et le Fonds carbone par rapport à ces phases et l'étape approximative à laquelle les pays soumettront leur R-Package au CP.

Au sein du FCPF, le Fonds carbone est conçu pour tester les programmes de réduction des émissions. La Charte stipule que « *lorsque le Comité des participants a avalisé l'ensemble de documents de préparation, le pays REDD participant concerné peut soumettre à l'Équipe de gestion du FCPF un ou plusieurs programmes de réduction d'émissions pour examen par les participants au Fonds carbone* ». <sup>6</sup> Le Mémoire d'information stipule que « *sur avis du Panel consultatif technique, le Comité des participants approuvera l'ensemble de documents et déclarera le pays REDD "prêt". En étant approuvé, le pays REDD participant se qualifie également à l'achat potentiel par le Fonds carbone de ses réductions d'émissions* » <sup>7</sup>.

---

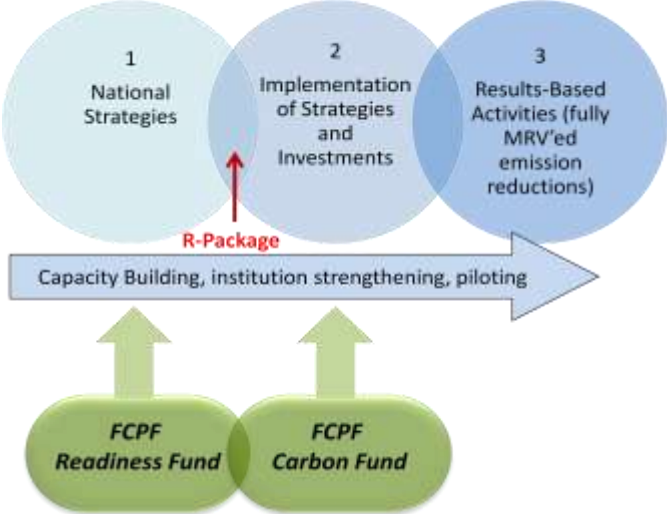
<sup>3</sup> Section 6.4 a)

<sup>4</sup> Section 11.1 e)

<sup>5</sup> Section 6.3 b)

<sup>6</sup> Section 6.4 b) de la Charte

<sup>7</sup> Tiré de la Note thématique sur le Fonds carbone : « Sur la base des informations disponibles (le R-Package et d'autres informations pertinentes tels que les rapports d'avancement de la préparation et l'ER-PIN), et avec l'aide éventuelle d'un Panel consultatif technique ad hoc, le Comité des Participants au FCPF évalue si le pays soumissionnaire a avancé suffisamment dans sa préparation à la REDD+ pour signer un ERPA avec l'Administrateur du Fonds carbone » (Section 2, paragraphe 9).





## ANNEXE II : Résumé des cinq visioconférences régionales sur le Readiness Package

Comme requis par les participants à la PC 11, une série d'appels régionaux en vidéoconférence avec les pays participants à la REDD a été organisée pour continuer la discussion sur les aspects clé relatifs au R-Package. Au total, 18 pays ont fourni des observations et discuté du R-Package au cours de 5 vidéoconférences qui ont eu lieu entre le 29 mai et le 1<sup>er</sup> juin (le Kenya, l'Éthiopie, la République démocratique du Congo, la République du Congo, Madagascar, la République centrafricaine, le Mozambique, le Liberia, le Ghana, le Mexique, le Nicaragua, le Guatemala, le Costa Rica, la Colombie, l'Indonésie, le Laos, et le Népal ; le Vietnam et la Thaïlande ont fait part de leurs commentaires lors de rencontres individuelles organisées au cours d'une visite de mission).

Il a été demandé aux points focaux REDD nationaux d'inviter des participants. Dans la plupart des pays, il y avait de 5 à 8 participants, comprenant des représentants du gouvernement, des populations autochtones, de la société civile et des partenaires de développement. Les participants ont grandement apprécié cette opportunité d'interactions avec la FMT et d'autres pays.

Durant la vidéoconférence, la FMT a brièvement résumé les points clé énoncés dans la Note FMT 2012-6 relative à i) l'objectif, ii) la portée, iii) le processus d'évaluation, et iv) l'approbation du R-Package par le Comité des participants ; le temps restant de la session de 3 heures a été dédié à la discussion.

La majorité des questions ont été de nature instructive. Les points principaux qui sont apparus et ont été adressés par la FMT comprenaient :

*Quelle est la différence entre la R-PP, le R-Package et les fiches de progrès des pays ?*

- La R-PP est une *proposition* pour un ensemble d'activités relatives à la préparation à la REDD+. Au moment de la révision effectuée par le Comité des participants, ces activités sont encore à établir et requièrent souvent un cofinancement provenant d'un autre partenaire de développement (en plus du financement du FCPF).
- Les fiches de progrès des pays sont de courts résumés (habituellement de 1 à 3 pages) qui sont en général mis à jour avant les réunions du Comité des participants pour les pays dont les R-PP ont déjà été évalués par le Comité des participants. Elles présentent seulement les mises à jour clé et ne fournissent pas une évaluation complète des progrès du niveau de préparation.
- Le R-Package est un document exhaustif, produit *après* la mise en place de la majorité des activités proposées dans le R-PP, c'est-à-dire au moment de la transition entre la phase de préparation REDD+ et la phase pilote du financement de la lutte contre les émissions de carbone (ex. : les systèmes de performance du Fonds Carbone du FCPF mais aussi d'autres sources sont également possibles).

*La soumission du R-Package est-elle facultative ou obligatoire ?*

- Selon la Charte du FCPF, le R-Package est facultatif et non une obligation du Fonds de préparation du FCPF. Cependant, comme le souligne cette note, il peut servir un nombre d'objectifs qui permettent aux pays de faire avancer la phase de préparation à la REDD+.
- La Charte prévoit cependant l'obligation pour les pays de fournir un rapport à mi-parcours.
- La FMT a souligné qu'en vertu de l'accord relatif au financement à titre de don pour la préparation, les pays sont tenus de rendre régulièrement des comptes, parmi lesquels figurent les rapports de mi-parcours et d'achèvement sur l'utilisation de la subvention elle-même. Bien que lié au R-Package, ceci en diffère néanmoins. Le R-Package lui-même peut s'appuyer sur ces rapports réguliers, y compris le rapport d'avancement de mi-parcours obligatoire.
- Pour les pays qui veulent continuer la phase pilote des programmes de réduction des émissions et qui reçoivent des paiements du Fonds Carbone du FCPF, l'approbation du R-Package par le Comité des participants est une étape obligatoire, tel que stipulé dans la Charte.

*Quel est l'effort requis pour la réalisation du R-Package ? Quels en sont les coûts ?*

- Les pays peuvent tirer un certain nombre de données et de sources d'information afin de créer le R-Package, notamment i) les données de chaque composant du R-PP (ex. : une stratégie REDD+), ii) les informations générées par le contrôle et l'évaluation des activités (composant R-PP 6), iii) les rapports de progrès obligatoires pour le partenaire à la mise en œuvre, et iv) d'autres évaluations réalisées indépendamment.
- La constitution d'un R-Package est donc en grande partie une synthèse et un récapitulatif des activités terminées et documentées.
- La réalisation de la part de chaque pays d'une auto-évaluation des progrès envers la préparation de la REDD+ est l'un des points importants du R-Package.
- Du fait que le R-Package repose largement sur les résultats d'activités financées (selon le budget du R-PP), le coût supplémentaire de la production du R-Package devrait être relativement faible et lié aux processus d'auto-évaluation.

*Quel est le cadre d'une auto-évaluation de multiples parties prenantes ?*

- La FMT a expliqué que le but de la présente note est de clarifier l'objectif, la portée et le processus d'évaluation du R-Package afin de faciliter la discussion lors de la PC12. Le cadre d'évaluation (méthodologie) sera développé à l'avenir en collaboration avec les pays REDD+.
- La méthodologie d'évaluation du niveau de préparation pourra être élaborée à partir des « standards » (Note FMT 2011-14) sur lesquels les Participants et les Observateurs auront précédemment fourni leurs observations, bien qu'ils nécessiteront d'être

consciencieusement étudiés et adaptés pour répondre aux besoins et à la situation de chaque pays.

- Le processus d'auto-évaluation sera probablement mis en œuvre de manière différente dans chaque pays (les pays pourraient utiliser leurs propres indicateurs de progrès par exemple) bien qu'il soit souhaitable d'avoir un ensemble commun d'indicateurs qui puissent être appliqués à tous les pays dans le processus d'auto-évaluation.

*Quelle relation existe-t-il entre l'évaluation environnementale stratégique et sociale (EESS) et le R-  
Package ?*

- L'EESS est un composant important de la phase de préparation de la REDD+ et, comme précédemment discuté, le développement et la finalisation d'un cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) est une étape essentielle du progrès à cet égard.